



AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

PRENEZ AVIS QUE le règlement numéro 2022-02 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté par le conseil de la Municipalité de Ham-Sud à la séance ordinaire du 7 mars 2022 au 9, chemin Gosford Sud, Ham-Sud, selon les mesures sanitaires en vigueur.

Ce projet de règlement amende le règlement 2018-01 et se résume comme suit :

Le Code d'éthique et de déontologie est modifié pour respecter l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur Les élections et Les référendums dans les municipalités, la Loi sur L'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions Législatives (LQ, 2021, c. 31), Laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau municipal durant les heures d'ouverture, selon les mesures sanitaires en vigueur.

Donné à Ham-Sud, le 15 février 2022.

Etienne Bélisle
Directeur général et
Secrétaire-trésorier